



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2023-107

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 17
- votants : 17
- absents : 2

Du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande d'avis concernant un dossier de demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation au titre de la législation des installations classées SAS BLB AGRI-BIOGAZ

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 décembre 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté Préfectoral n° 1782 du 6 juillet 2018 de Monsieur le Préfet de la Haute-Marne classant d'utilité publique le captage d'eau potable du Grand Pré à Bourbonne les Bains et instaurant des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine,

ATTENDU que certains ilots figurant dans le plan d'épandage, établi par la Chambre d'Agriculture, de la SAS BLB AGRI-BIOGAZ sont situés dans le périmètre de protection immédiate et rapprochée du captage d'eau destinée à la consommation humaine dit « du Grand Pré » sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture nous informant de la mise en place d'une consultation du public pendant une durée de quatre semaines où toute personne intéressée peut formuler ses observations sur un registre en Mairie de Bourbonne les Bains.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 052-215200403-20231219-DEL2023_107-DE



Cette consultation a lieu du 13 novembre au 13 décembre 2023 aux heures d'ouverture du public. Elle porte sur le projet d'exploitation d'une installation de méthanisation (rubrique 2781-1b) au profit de la SAS BLB AGRI-BIOGAZ.

La demande d'enregistrement porte sur une augmentation des capacités du site existant, actuellement inférieur à 30 t/jour.

Dans l'immédiat, l'évolution de la ration annuelle passera d'une quantité de matières traitées de +/-30 tonnes/jour à environ 50 tonnes/jour.

Madame Marie-France MERCIER demande donc au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce dossier de demande d'enregistrement.

Cette dernière demande un vote au scrutin secret. Personne ne s'y oppose.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 9 CONTRE, 5 POUR et 3 BLANCS, décide de donner un avis défavorable à la demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation au titre de la législation des installations classées SAS BLB AGRI-BIOGAZ.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Le Maire,

Monsieur André NOIROT